



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Deux-centième session

# 200 EX/26

PARIS, le 17 août 2016  
Original anglais

Point 26 de l'ordre du jour provisoire

## APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 38 C/72 ET DE LA DÉCISION 199 EX/20 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

### Résumé

Le présent document fait suite à la résolution 38 C/72 et à la décision 199 EX/20. Il rend compte des événements qui se sont produits depuis la 199<sup>e</sup> session du Conseil exécutif.

Le présent document n'a aucune incidence financière ou administrative.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 27.

1. Le présent document rend compte de l'aide apportée à l'Autorité palestinienne et aux parties prenantes palestiniennes concernées entre janvier et juin 2016.
2. Le document 200 EX/25 (« Palestine occupée ») fournit des informations détaillées sur l'aide fournie par l'UNESCO à Gaza, notamment dans le contexte de l'actuelle crise humanitaire. Ces informations ne figurent donc pas dans le présent document.

### Éducation

3. Au cours de la période considérée, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a continué d'apporter son appui au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur en Palestine, fournissant une assistance technique, renforçant les capacités des institutions nationales, mettant en œuvre des projets en Cisjordanie et à Gaza et offrant son soutien dans les domaines de la planification, de la gestion et de la coordination du Secteur de l'éducation.
4. S'appuyant sur le Plan stratégique de développement de l'éducation 2014-2019 du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur auquel elle a activement contribué, et s'inscrivant, en sa qualité de conseiller technique, dans le cadre de la réactivation du **Groupe de travail du Secteur de l'éducation**, l'UNESCO a activement soutenu les travaux dudit groupe lors des préparations des réunions trimestrielles et de l'examen sectoriel annuel. Deux réunions du Groupe de travail du Secteur de l'éducation ont eu lieu comme prévu en février et en mai 2016. La dernière



réunion a également compris les deux jours consacrés à l'examen sectoriel annuel, qui constituent les dates les plus importantes du calendrier du Secteur de l'éducation. L'UNESCO reste l'un des principaux membres des sous-groupes thématiques du Groupe de travail (éducation non formelle, éducation préscolaire, éducation de base, enseignement secondaire, EFTP, enseignement supérieur, éducation dans les situations d'urgence, réforme des programmes, éducation inclusive, et réforme de la gestion) et co-préside en outre les sous-groupes en charge de l'éducation inclusive et de l'enseignement supérieur.

5. En mai 2016, l'UNESCO a mis fin à l'assistance technique qu'elle apportait, forte de son expertise de premier plan en la matière, au Gouvernement palestinien en vue de l'élaboration du nouveau projet de loi relative à l'enseignement général. En sa qualité d'agence initiatrice auprès des autres institutions du système des Nations Unies œuvrant dans le domaine de l'éducation, ainsi que des partenaires de financement du Secteur, l'Organisation avait pour objectif de veiller à ce que la loi soit pleinement conforme aux normes de l'UNESCO et de l'ONU, aux cadres juridiques internationaux et aux obligations internationales en matière de droits de l'homme des Nations Unies auxquelles la Palestine a souscrit ou qu'elle a ratifiés (telles que la *Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement*, le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, la *Convention relative aux droits de l'enfant*, la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* et la *Convention relative aux droits des personnes handicapées*). La loi a été examinée à plusieurs reprises par le gouvernement et est désormais en attente de promulgation. Le Ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur a adressé un message de remerciement à l'UNESCO, faisant part de sa gratitude envers l'Organisation pour son soutien constant dans cette entreprise (voir le *Rapport de l'examen sectoriel annuel organisé par le Ministère palestinien de l'éducation et de l'enseignement supérieur*<sup>1</sup>).

6. L'UNESCO a continué d'aider, en étroite coopération avec les autres institutions du système des Nations Unies concernées ainsi qu'avec d'autres parties prenantes internationales, le Gouvernement palestinien à **faire rapport aux différents instruments normatifs internationaux relatifs aux droits humains** auxquels la Palestine a récemment adhéré, en particulier le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, la *Convention relative aux droits de l'enfant*, la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* et la *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, une attention particulière étant portée aux volets éducatifs des obligations juridiques envers les organes conventionnels des Nations Unies entraînées par son adhésion à ces traités.

7. Dans le cadre du développement de l'éducation inclusive en Palestine, l'UNESCO a continué de coordonner avec succès le programme Éducation pour tous (EPT) dans le pays, après en avoir mené à bien la première phase. Une évaluation est désormais en cours, afin de mettre en valeur les résultats obtenus et de fournir des recommandations en vue d'une éventuelle deuxième phase du programme. Toujours dans le cadre de l'exécution du programme EPT, l'Organisation a en outre poursuivi la mise en œuvre – en collaboration avec le Ministère palestinien de l'éducation et de l'enseignement supérieur et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et en partenariat avec le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) – d'un projet financé par le Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID) et bénéficiant d'une aide additionnelle du Programme du Golfe arabe pour les organisations de développement des Nations Unies (AGFUND). Près de 30 000 élèves et plus de 13 000 enseignants ont déjà bénéficié de ce projet, lancé en août 2014. Celui-ci s'est conclu, en avril et en mai 2016, par une série d'ateliers de renforcement des capacités rassemblant plus de 200 enseignants, directeurs d'établissements et inspecteurs. Une fois les modules de formation achevés, le 28 mai 2016, des certificats ont été délivrés aux participants. Forts des succès obtenus, les partenaires ont tous convenu de l'importance d'élargir ces formations dans le cadre

---

<sup>1</sup> [http://www.unesco.org/new/en/ramallah/about-this-office/single-view/news/report\\_on\\_the\\_annual\\_sector\\_review\\_organized\\_by\\_the\\_ministry\\_of\\_education\\_and\\_higher\\_education\\_in\\_palestine/#.VriYD9srLIU](http://www.unesco.org/new/en/ramallah/about-this-office/single-view/news/report_on_the_annual_sector_review_organized_by_the_ministry_of_education_and_higher_education_in_palestine/#.VriYD9srLIU)

d'une éventuelle deuxième phase du projet, afin de toucher 200 écoles supplémentaires en Cisjordanie et à Gaza.

8. L'UNESCO a reconduit son aide à destination des **étudiants universitaires vulnérables** de Palestine. Grâce à l'appui financier du Comité saoudien d'aide au peuple palestinien, l'Organisation a poursuivi ses efforts pour fédérer 12 bibliothèques, dont 10 sont implantées en Cisjordanie et 2 à Gaza. Ces bibliothèques soutiennent les étudiants vulnérables de l'enseignement supérieur en leur fournissant des lieux d'étude et de recherche ainsi que des manuels et d'autres ressources. Depuis la dernière période considérée, le nombre d'utilisateurs n'a cessé de croître, et les bibliothèques mènent actuellement une campagne de sensibilisation nationale sur les droits à, dans et par l'enseignement supérieur en Palestine. Cette campagne met particulièrement l'accent sur la discrimination et le handicap, en cohérence avec la participation de l'UNESCO au *Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées* et vient s'ajouter aux efforts entrepris au niveau national pour une mise en œuvre effective de la *Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées*.

## Culture

9. Pendant la période considérée, l'UNESCO a maintenu sa coopération avec la Palestine dans le domaine de la culture en fournissant une assistance technique, en renforçant les capacités nationales des institutions palestiniennes concernées et en mettant en œuvre des projets sur le terrain.

10. La quatrième année du projet « **Développement local par la réhabilitation et la revitalisation de l'environnement historique bâti palestinien** », financé par le Gouvernement suédois par le biais de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (ASDI), s'est achevée par de nombreux succès sur le terrain. Ce projet a permis de développer les compétences techniques d'architectes, d'ingénieurs et de jeunes professionnels de la préservation du patrimoine culturel palestiniens par la rénovation désormais terminée de 8 sites historiques et de chantiers toujours en cours dans 4 autres sites urbains et ruraux du pays. Ceux-ci viennent s'ajouter aux 40 sites déjà restaurés dans le cadre du projet et confiés à des bénéficiaires en vue de leur ouverture au public. Les interventions réalisées sur les sites historiques palestiniens ont permis de développer l'accès du public au patrimoine culturel du pays et ont contribué au développement socioéconomique des communautés ciblées. Treize architectes et ingénieurs ont effectué des stages et ont suivi des programmes de perfectionnement professionnel ; 197 professionnels et techniciens avaient déjà pu bénéficier de ces formations lors des précédentes phases du projet.

11. Le processus de révision du **projet de loi palestinien sur le patrimoine culturel** s'est poursuivi en étroite collaboration avec le Ministère palestinien du tourisme et des antiquités, après que des ateliers et des réunions ont été organisés sur le sujet. Un nouveau projet de loi est en cours de développement et sera débattu avec des experts du gouvernement et de la société civile.

12. En février 2016, l'UNESCO a organisé à Naplouse – dans le cadre de la campagne **#UnisPourLePatrimoine en Palestine** et en collaboration avec le Ministère palestinien du tourisme et des antiquités, l'Université nationale An Najah et plusieurs institutions pour les jeunes de la ville – une journée consacrée au bénévolat communautaire autour de deux événements. Le premier rassemblait des étudiants suivant les cours d'urbanisme du Département d'architecture de l'Université nationale An Najah, qui ont présenté leurs projets d'études de conception visant à préserver et à réinvestir le site de l'hippodrome romain situé en plein centre-ville. Le second événement a quant à lui mobilisé plus de 70 jeunes de la ville venus participer aux travaux de nettoyage du site de Tell Balata, dans le Parc archéologique de Naplouse. Ces deux sites font partie de la « Vieille ville de Naplouse et ses environs », qui figure sur la liste indicative palestinienne. Un film promotionnel et informatif d'une durée de 3 minutes a en outre été produit dans le but de présenter les principales activités menées en Palestine dans le cadre de la campagne **#UnisPourLePatrimoine** et mettant l'accent sur le rôle de la jeunesse dans la

préservation du patrimoine. Ce film est accessible sur l'ensemble des médias sociaux de l'UNESCO : compte Twitter, chaîne YouTube et site Web de la campagne #UnisPourLePatrimoine. On peut également y accéder en suivant les liens suivants : <https://twitter.com/UNESCO/status/732952291767136257> ; <http://www.unite4heritage.org/>, [https://www.youtube.com/watch?v=mr\\_YoT--1mY&feature=youtu.be](https://www.youtube.com/watch?v=mr_YoT--1mY&feature=youtu.be).

### **Communication et information**

13. En vue de soutenir l'adoption d'une loi palestinienne relative au droit d'accès à l'information et suite aux ateliers de formation organisés sur le thème du droit à l'information, l'UNESCO a organisé au cours du premier semestre 2016, en coopération avec les autorités nationales compétentes, un ensemble de réunions de sensibilisation s'inscrivant pleinement dans la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) 16.10.

### **Égalité des genres**

14. Les activités de l'UNESCO en faveur de l'égalité des genres en Palestine sont mises en œuvre par le biais du Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes (PWRDC), financé par le Gouvernement norvégien.

15. Le PWRDC a créé une librairie et une base de données en ligne, qui rassemblent toutes les études et les données relatives au genre en Palestine, y compris les données régionales et internationales correspondantes. Elles sont accessibles sur le site Web [www.pwrdc.ps](http://www.pwrdc.ps) et sont complétées par un calendrier en ligne des activités consacrées au genre.

16. Afin de préparer la mue du PWRDC, qui passera du statut de centre de recherches et de ressources documentaires à celui de laboratoire d'idées (Institut de politiques relatives au genre), l'UNESCO a soutenu l'organisation d'une vaste consultation des principales parties prenantes, universités et institutions gouvernementales et non gouvernementales concernées travaillant dans le domaine de l'égalité des genres en Palestine. Parmi les travaux préparatoires entrepris à cette fin, un projet de statuts encadrant ce nouveau format du PWRDC a été rédigé et les principales étapes juridiques et institutionnelles de la transformation du Centre en un institut semi-indépendant disposant d'une capacité juridique propre conformément au droit national en la matière, ont été définies. Ce nouveau champ d'activité fera du PWRDC un centre sans équivalent en Palestine, qui servira de plate-forme régionale unique de suivi et d'évaluation, d'élaboration de politiques et d'échanges entre les autorités publiques du pays, les établissements universitaires et les instituts non gouvernementaux travaillant dans le domaine de l'égalité des genres.

17. Le soutien de l'UNESCO dans ce domaine s'est traduit par des visites de terrain au PWRDC. L'une d'entre elles s'est déroulée du 23 au 25 mai 2016 et a été effectuée par un analyste de l'Institut chargé des recherches relatives aux politiques de la femme (IWPR) spécialisé dans le domaine de l'égalité des genres, en vue d'aider le Centre à relever les principaux défis liés à sa transformation et à développer un nouveau réseau international. La seconde visite fut un déplacement du Directeur du programme de bourses de l'Overseas Development Institute (ODI), un laboratoire d'idées britannique indépendant travaillant dans les domaines du développement international et de l'action humanitaire, pour étudier les conditions de création d'une bourse de deux ans destinée à assister le PWRDC dans sa mue et à créer les unités de recherche du Centre et du Ministère palestinien de la condition féminine. Une lauréate a été désignée et doit prendre ses fonctions en septembre 2016.

18. L'UNESCO a présenté au Gouvernement norvégien une proposition essentielle à la transformation du PWRDC en un Institut de politiques relatives au genre, qui établit une phase intérimaire destinée à couvrir la période nécessaire au Centre pour acquérir une plus grande autonomie en vue d'atteindre un statut semi-autonome.

19. Cette nouvelle phase du PWRDC doit débuter en août 2016, pour une durée de 18 mois.

## Le Projet NET-MED Jeunesse

20. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a organisé, à l'intention des membres du Groupe de travail NET-MED Jeunesse, une série d'ateliers de renforcement des capacités en matière de prise en compte de la question de l'égalité des genres et d'intégration des personnes handicapées dans les activités destinées à la jeunesse, et a également mis au point une approche de sensibilisation destinée aux jeunes et fondée sur les droits de l'homme.

21. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah, en partenariat avec ONU-Femmes a contribué à l'édition du mois de mars 2016 du très populaire magazine mensuel « *This Week in Palestine* ». Celle-ci était consacrée à la promotion de l'égalité des genres en Palestine. Différents partenaires issus d'organisations de la société civile ainsi que des représentants de l'ONU et de l'Union européenne y ont participé en rédigeant des articles et des éditoriaux.

22. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah est venu en aide à l'Association des jeunes cinéastes palestiniens en permettant à deux jeunes réalisatrices palestiniennes de participer au 12<sup>e</sup> festival du film asiatique de l'Association internationale des femmes de radio et télévision (IAWRT) qui se tenait à New Delhi, Inde, du 3 au 6 mars 2006.

23. Le projet NET-MED Jeunesse a célébré la Journée mondiale de la radio (13 février) et la Journée internationale de la femme (8 mars) en organisant un débat en direct avec des jeunes à l'antenne de l'une des chaînes de radio de Cisjordanie, diffusé simultanément par trois autres radios universitaires en Cisjordanie et à Gaza. Le débat, qui a rassemblé plus de soixante étudiants, portait sur le droit à l'égalité des genres et sur les lois relatives au genre en Palestine.

24. En 2016, l'UNESCO a coopéré avec les productions théâtrales Ashtar, à Ramallah, pour monter une représentation théâtrale interactive destinée à célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai. Cette représentation comportait des débats sur le thème de la liberté d'expression et du droit d'accès à l'information ainsi que des échanges entre les acteurs et de jeunes journalistes, des représentants d'organisations de jeunesse et des responsables des médias. À Gaza, la Journée mondiale de la liberté de la presse a été célébrée avec une campagne médiatique de trois jours organisée par des membres du groupe de travail du Projet NET-MED Jeunesse sur les médias (pour plus d'informations, voir le document 200 EX/25). La campagne comportait un concours de médias sociaux, des épisodes radiophoniques et des interviews de professionnels des médias, ainsi qu'une cérémonie destinée à présenter les principaux défis et obstacles limitant la liberté d'expression et l'accès à l'information à Gaza. Les célébrations de la Journée mondiale de la liberté de la presse en Cisjordanie et à Gaza ont été organisées en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

25. Afin de veiller à ce que la jeunesse palestinienne soit intégrée aux processus décisionnels des politiques nationales la concernant, l'UNESCO, par le biais du Projet NET-MED Jeunesse, soutiendra le Haut-Conseil à la jeunesse et aux sports, en tant qu'organe gouvernemental en charge de la jeunesse et des sports en Palestine, dans son action de renforcement du dialogue et de la coopération avec les principales organisations de jeunesse en Cisjordanie et à Gaza dans le but de garantir leur mobilisation totale et leur participation active au développement de la *Stratégie nationale pour la jeunesse (2017-2022)* et d'assurer l'inclusion de celle-ci par le Gouvernement palestinien dans le *Programme d'action nationale (2017-2022)* qui est actuellement en cours de préparation au sein du Cabinet du Premier Ministre.

## Golan syrien occupé

26. Le projet destiné aux étudiants syriens du Golan occupé, lancé en 2009 et financé par le Fonds-en-dépôt japonais, a pris fin en mars 2013. En l'absence de ressources extrabudgétaires supplémentaires, cette aide n'a pas pu être fournie pendant la période considérée.

**Décision proposée**

27. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant ses décisions antérieures relatives aux institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés,
2. Ayant examiné le document 200 EX/26,
3. Décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 201<sup>e</sup> session, et invite la Directrice générale à lui présenter un rapport de suivi à ce sujet.